MUNICIPALITÉ DE RIVIÈRE-À-PIERRE
MRC DE PORTNEUF

PROCÈS-VERBAL d'une **séance ordinaire** du conseil de cette municipalité tenue au centre communautaire le **9 mai 2023** à 19h30 sous la présidence de madame Danielle Ouellet, mairesse.

Présents :
Conseillères : Diane Blouin
Pascale Bonin
Conseillers : Alain Lavoie
Jacquelin Goyette
Gilbert Dumas
Jérémy Martin

Secrétaire d'assemblée : Michel Pelletier, directeur général et greffier-trésorier

1.1 Mot de bienvenue de la mairesse

Madame la mairesse ouvre la séance et invite à un moment de réflexion.

2023-05-132 **1.2 Adoption de l'ordre du jour**

Il est proposé par M. Alain Lavoie
Et résolu à l'unanimité des membres présents

QUE l'ordre du jour soit adopté tel que déposé avec une modification, tout en le laissant ouvert.

Adoptée

2023-05-133 **1.3 Adoption du procès-verbal de la séance ordinaire du 4 avril 2023**

Il est proposé par M. Jérémy Martin
Et résolu à l'unanimité des membres présents

D'ADOPTER le procès-verbal de la séance ordinaire du 4 avril 2023 tel que déposé.

Adoptée

1.4 Rapport de la mairesse, des services et des comités

Rivière-à-Pierre
une histoire de coeur

2023-05-134 **1.5 Autorisation de paiement des dépenses du mois d'avril 2023**

ATTENDU QUE la liste des dépenses a été transmise à tous les membres du conseil;

Il est proposé par M. Gilbert Dumas
Et résolu à l'unanimité des membres présents

D'APPROUVER la liste des dépenses telle que déposée pour le mois d'avril 2023.

M. Michel Pelletier, directeur général et greffier-trésorier étant autorisé à procéder au paiement des dépenses figurant sur cette liste dont le total est 260 506.38 $

Adoptée

CERTIFICAT DE DISPONIBILITÉ

Je soussignée Michel Pelletier, directeur général et greffier-trésorier de la municipalité de Rivière-à-Pierre, certifie qu'il y a des crédits budgétaires disponibles pour les dépenses décrites par la résolution **2023-05-134** au montant 260 506.38 $.

_____
Michel Pelletier, directeur général et greffier-trésorier

2023-05-135 **1.6 Autorisation de paiement à Sage Services Andrée Gosselin** pour des services de comptabilité.

Il est proposé par M. Jacquelin Goyette
Et résolu à l'unanimité des membres présents

D'APROUVER le paiement de la facture no 59 s'élevant à 330.00$ plus les taxes applicables et la facture no 60 s'élevant à 385.00$ plus les taxes applicables pour un total de 715.00$ plus les taxes applicables

Provenance des fonds : 02 13000 411

Adoptée

2023-05-136 **1.7 Autorisation de dépense** à ADMQ pour le congrès se tenant les 14, 15 et 16 juin à Québec ainsi que les dépenses inhérentes pour la participation de Michel Pelletier

Il est proposé par Mme Diane Blouin
Et résolu à l'unanimité des membres présents

D'APROUVER la dépense de 566.00 $ et autres dépenses inhérentes pour la durée du congrès, plus taxes applicables.

Provenance des fonds : 02 13000 494

Adoptée

Rivière-à-Pierre
une histoire de coeur

2023-05-137 **1.8 Autorisation d'embaucher Mme Suzanne Lacoursière à titre d'adjoint au directeur**

Il est proposé par M. Jacquelin Goyette
Et résolu à l'unanimité des membres présents

D'EMBAUCHER Mme Suzanne Lacoursière à titre d'adjoint au à compter du mercredi 17 mai 2023

Les conditions et objectifs sont définis dans un contrat de travail en accord avec la municipalité de St-Thuribe dans le cadre d'un projet d'embauche conjoint.

Adoptée

1.9 Période de questions

2. SÉCURITÉ PUBLIQUE

3. TRANSPORT ROUTIER ET HYGIÈNE DU MILIEU

2023-05-138 **3.1 Autorisation de dépense à Sonic pour le remplacement du réservoir de diésel**

ATTENDU QUE les assureurs exigent que les réservoirs de diésel doivent être remplacés après 10 ans

ATTENDU QUE le réservoir de diésel de la municipalité a plus de 13 ans et que l'assureur nous a donné un délai supplémentaire pour le remplacement

ATTENDU QUE Sonic nous a fourni la meilleure soumission

Il est proposé par M. Gilbert Dumas
Et résolu à l'unanimité des membres présents

D'AUTORISER la dépense à Sonic au montant de $ 1981.15 plus les taxes applicables pour le remplacement du réservoir de diésel

Adopté

Rivière-à-Pierre
une histoire de coeur

2023-05-139

3.2 Paiement à Transport Alain Carrier Inc. Pour l'ajustement du contrat de déneigement en fonction des variations du carburant diésel

ATTENDU QUE la clause 8.2 ajustement du contrat en fonction des variations du prix du carburant diésel du contrat de déneigement qui stipule que le prix moyen de référence du carburant diesel utilisé aux fins de calcul de l'ajustement est fixé pour la durée du contrat (1 an) et ses années de renouvellement et s'établit à 97,85 cents du litre.

Il est proposé par M. Alain Lavoie
Et résolu à l'unanimité des membres présents

DE PAYER à Transport Alain Carrier Inc. la somme de 34 928.37 $, pour l'ajustement du contrat en fonction des variations du carburant diésel.

Adoptée

4. URBANISME ET DÉVELOPPEMENT DU TERRITOIRE

2023-05-140

4.1 Demande de dérogation mineure pour la propriété du 541, avenue Delisle (lot 6 457 241)

ATTENDU QUE monsieur Marc Rousseau, propriétaire d'un immeuble situé au 541, avenue Delisle a déposé une demande de dérogation mineure visant à permettre l'implantation d'un bâtiment principal à 5 mètres de ligne arrière contrevenant à la sous-section 6.2.4 du *Règlement de zonage* # 435-14 qui stipule que la marge de recul arrière est de 10 m dans la zone résidentielle Rv-9, visant aussi à permettre l'implantation d'un bâtiment accessoire devant la face du bâtiment principal contrevenant au cinquième paragraphe de la sous-section 7.2.2 sur les normes d'implantation générales du même règlement qui stipule que l'implantation d'un bâtiment accessoire doit se faire dans les cours latérales et arrière uniquement.

Attendu que le terrain a un droit acquis à la construction;

Attendu que le propriétaire a augmenté la superficie de son terrain conformément à la section 6.4 du Règlement de lotissement #433-14;

Attendu que l'implantation demandée de la maison ne cause pas de préjudice aux terrains voisins;

Attendu que l'espace est suffisant pour construire un garage en respectant les normes d'implantation;

Il est proposé par M. Gilbert Dumas
Et résolu à l'unanimité des membres présents

D'ACCEPTER la demande de dérogation pour l'implantation de la maison à 5 mètres de la ligne arrière du terrain, mais de refuser l'implantation du garage en cour avant tel que déposé.la demande de dérogation mineure tel que déposée.

Adopté

Rivière-à-Pierre
une histoire de coeur

2023-05-141 **4.2 Demande de dérogation mineure pour la propriété du 115, rue Principale (lot 5 221 956)**

ATTENDU QUE madame Nancy Therrien et monsieur Mario Bouchard, propriétaires d'un immeuble situé au 115, rue Principale ont déposé une demande de dérogation mineure visant à régulariser l'agrandissement du garage de 47.6 m2 pour une superficie totale de 166.3 m2, contrevenant au quatrième paragraphe de la sous-section 7.2.6 du Règlement de zonage #435-14 qui stipule que la superficie maximale d'un garage est de 120m2.

Attendu que le garage a déjà bénéficié d'une dérogation pour la hauteur et l'implantation;

Attendu que les appentis et l'escalier n'étaient pas sur le plan d'origine soumis avec la demande de permis;

Attendu que l'abri à bois et l'appentis à l'avant ne s'harmonisent pas bien avec la construction existante;

Attendu que l'escalier empiète sur la marge de recul avant

Attendu que les travaux ont été réalisés sans permis;

Il est proposé par M. Alain Lavoie
Et résolu à l'unanimité des membres présents

DE REFUSER la demande de dérogation mineure telle que déposée.

Adopté

2023-05-142 **4.3 Adoption du règlement # 525-23** modifiant le Plan d'urbanisme #431-14 afin d'ajuster la délimitation des grandes affectations du territoire dans la seigneurie de Perthuis

ATTENDU QU'UNE copie du présent règlement a été remise aux membres du conseil dans les délais prévus avant la présente séance;

ATTENDU QUE tous les membres présents déclarent avoir lu le règlement et qu'ils renoncent à sa lecture;

Il est proposé par Mme Pascale Bonin
Et résolu à l'unanimité des membres présents

D'ADOPTER le règlement # 525-23 modifiant le Plan d'urbanisme #431-14 afin d'ajuster la délimitation des grandes affectations du territoire dans la seigneurie de Perthuis

Adoptée

Rivière-à-Pierre
une histoire de coeur

2023-05-143

4.4 Adoption du règlement # 527-23 modifiant le Règlement relatif au plan d'aménagement d'ensemble numéro 436-14 visant à assurer la concordance avec le nouveau plan d'aménagement d'ensemble déposé par Solifor Perthuis SEC pour la troisième phase de son développement de villégiature au lac Montauban rive ouest

ATTENDU QU'UNE copie du présent règlement a été remise aux membres du conseil dans les délais prévus avant la présente séance;

ATTENDU QUE tous les membres présents déclarent avoir lu le règlement et qu'ils renoncent à sa lecture;

Il est proposé par M. Jacquelin Goyette
Et résolu à l'unanimité des membres présents

D'ADOPTER le règlement # 527-23 modifiant le Règlement relatif au plan d'aménagement d'ensemble numéro 436-14 visant à assurer la concordance avec le nouveau plan d'aménagement d'ensemble déposé par Solifor Perthuis SEC pour la troisième phase de son développement de villégiature au lac Montauban rive ouest

Adoptée

2023-05-144

4.5 Adoption du second projet de règlement # 524-23 modifiant le Règlement de zonage numéro 435-14 visant à assurer la concordance avec le nouveau plan d'aménagement d'ensemble déposé par Solifor Perthuis SEC pour la troisième phase de son développement de villégiature au lac Montauban rive ouest

ATTENDU QU'UNE copie du présent règlement a été remise aux membres du conseil dans les délais prévus avant la présente séance;

ATTENDU QUE tous les membres présents déclarent avoir lu le règlement et qu'ils renoncent à sa lecture;

Il est proposé par Mme Pascale Bonin
Et résolu à l'unanimité des membres présents

D'ADOPTER le deuxième projet de règlement # 524-23 modifiant le Règlement de zonage numéro 435-14 visant à assurer la concordance avec le nouveau plan d'aménagement d'ensemble déposé par Solifor Perthuis SEC pour la troisième phase de son développement de villégiature au lac Montauban rive ouest

Adoptée

Rivière-à-Pierre
une histoire de coeur

2023-05-145

4.6 Adoption du second projet de règlement # 528-23 modifiant le Règlement de lotissement numéro 434-14 afin d'inclure les modifications apportées au plan d'aménagement d'ensemble déposé par Solifor Perthuis SEC pour la troisième phase de son développement de villégiature dans la Seigneurerie de Perthuis

ATTENDU QU'UNE copie du présent règlement a été remise aux membres du conseil dans les délais prévus avant la présente séance;

ATTENDU QUE tous les membres présents déclarent avoir lu le règlement et qu'ils renoncent à sa lecture;

Il est proposé par Mme Diane Blouin
Et résolu à l'unanimité des membres présents

D'ADOPTER le deuxième projet de règlement # 528-23 modifiant le Règlement de lotissement numéro 434-14 afin d'inclure les modifications apportées au plan d'aménagement d'ensemble déposé par Solifor Perthuis SEC pour la troisième phase de son développement de villégiature dans la Seigneurerie de Perthuis

Adoptée

5. LOISIRS ET SERVICES À LA COLLECTIVITÉ

6. CORRESPONDANCE

7. PÉRIODE DE QUESTIONS

8. LEVÉE DE LA SÉANCE

L'ordre du jour étant épuisé, il est proposé par M. Alain Lavoie de lever la présente séance.

La séance est levée par madame la mairesse à 20h20.

Danielle Ouellet, mairesse	Michel Pelletier, directeur général et greffier-trésorier